

SYNDICAT INTERCOMMUNAL ET INTERDEPARTEMENTAL DE LA VALLEE DE L'EPTE

Hôtel de Ville
BP 82
27140 Gisors
Tel : 02 32 27 60 60

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2014

Etaient présents : Outre Monsieur le Président,

Messieurs BEAL, BOULY de LESDAIN, BRONNER, DE GROOTE,
GUERIN, DELAPORTE, DELON, DOULET, GUILLEMOT, HEUDEBERT, LASSEE,
LEBORGNE, LECOMTE, LEGROS, LHOMOY, MARTY, MATECKI, METZ, PAUL,
RASSAËRT, VANDAMME, VANHESTE, Madame CAILLAUD, CAUCHOIS,
DEBAUDRE, SOPHIYAIR

Etaient excusés : Messieurs AUBERTIN, BERCHE, DELANNOY, DUBUS, DUNTZ,
JOLLY, LACOFFE, LUCAS, MORICE,
Mesdames DESCARREGA, PALIN,

Pouvoirs : de Madame VIEILLARD à Monsieur DELAPORTE, de Madame AMBROSINO à
Monsieur VREL

Etaient absents : Messieurs BASCOU, CAIGNET, CHAUVEAU, DUBOS, GONDLACH,
GROUSSET, HYEST, LANEL, MICHALCZYK, THOMAS,
Mesdames AMBROSINO, DELALANDE, RELIER,

Assistaient également à la réunion : Messieurs CHAMPY, LOOBUYCK
Mesdames JANIN, DUPONT

Ouverture de la séance à 17 h30

Monsieur DELON a été désigné secrétaire de séance

Le Compte rendu de la réunion du Comité syndical du 27 juin 2014 a été approuvé à l'unanimité.

Compte administratif 2013 pour réaffectation de résultats

Après une vérification par le Receveur Municipal des documents budgétaires du SIIVE sur plusieurs années, il s'avère que des reports d'excédent de fonctionnement de l'exercice 2010 n'avaient pas été pris en compte.

Madame JANIN, Receveur Municipal, est venue spécialement à cette réunion pour apporter aux membres du Comité Syndical les précisions nécessaires à l'approbation du Compte Administratif 2013 ainsi qu'à l'affectation des résultats du même exercice.

L'affectation des résultats se présente ainsi :

002 (résultat de fonctionnement reporté) :	9 624.44 €
001 (solde d'exécution d'investissement reporté) :	12.32 €
1068 (crédit d'investissement) :	12.32 €

Par ailleurs, Madame JANIN a précisé que les amortissements sur travaux et études antérieurs devront être répartis sur plusieurs exercices futurs.

Il s'agit là d'écritures comptables.

Après en avoir délibéré le Comité syndical a adopté le Compte Administratif 2013 et l'affectation des résultats, à l'unanimité, par 29 voix.

Décision modificative n°1

Inscriptions nouvelles :

Les dépenses nouvelles sont liées essentiellement à l'achat du véhicule du garde-rivière. Les articles 616 (assurance) – 6122 (loyer véhicule) – 6355 (taxe et impôts sur véhicule) doivent donc être crédités pour un total de : 1 440.00 €

Carburant

Le BP 2014 prévoyait le remboursement à la Ville du carburant de l'année N-1 à laquelle il faut ajouter l'année 2014 puisque les factures sont maintenant mensuelles. L'article 60622 (carburant) doit donc être abondé de 2 500 €.

Résultat reporté

Inscription à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) d'un montant de 9 624.44 € et à l'article 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) d'un montant de 12.32 €

Equilibre budgétaire

Les recettes de fonctionnement ayant été abondées, il faut augmenter les dépenses pour un montant de 5 684,44 € inscrites à l'article 617 (étude et recherche).

Les inscriptions budgétaires sont modifiées comme suit :

Article	Libellé	Recettes	Dépenses
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		12.32
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	12.32	
002	Résultat de fonctionnement reporté	9 624.44	
616	Assurances		200.00

6355	Taxe et impôt s/ véhicule		240.00
6122	Loyer véhicule		1 000.00
60622	Carburant (2013 ville + 2014)		2500.00
2031	Régularisation de l'état actif	233.08	
2158	Régularisation de l'état actif		233.08
617	Intégration du résultat reporté		5 684.44
		9 869.84	9 869.84

La Décision modificative n°1 a été adoptée à l'unanimité par 29 voix

Recrutement d'un emploi accessoire

Le 27 juin 2014, l'assemblée a délibéré pour le recrutement d'un emploi accessoire chargé de la comptabilité du SIIVE, aux mêmes conditions que la secrétaire administrative, à savoir 37.84% de la valeur du point d'indice mensuel de la Fonction Publique.

La délibération (2014-16) nomme les agents en question et a donc dû être modifiée.

Le document doit donc être rédigé ainsi.

La secrétaire administrative du SIIVE qui a en charge les missions liées à la rédaction des actes administratifs, comptes-rendus des réunions et comptabilité du SIIVE ne peut plus assurer la partie comptable du poste et a proposé de réduire de moitié son indemnité.

Il est proposé à l'assemblée de recruter un agent pour assurer la comptabilité du syndicat.

Cet agent sera recruté aux mêmes conditions que la secrétaire administrative à savoir 37,84% de la valeur du traitement brut mensuel afférent à l'indice 100 majoré de la Fonction Publique territoriale.

La prise de fonction de l'agent s'effectuera rétroactivement à dater du 1er avril 2014.

Le recrutement d'un agent aux conditions mentionnées a été adopté à l'unanimité par 29 voix.

Véhicule du garde-rivière du SIIVE

Le SIIVE a fait l'acquisition d'un nouveau véhicule (Fiat) pour le garde-rivière.

En séance du 27 juin 2014, l'assemblée avait abordé le devenir de l'ancien véhicule et plusieurs possibilités avaient été évoquées.

Après en avoir délibéré, l'assemblée s'est prononcée par 29 voix, pour la cession à titre gracieux du véhicule au garde-rivière pour récupération de pièces uniquement.

Délégation de signature

Le Président a informé ses collègues qu'en son absence il convient de donner délégation de signature à deux membres du Bureau du syndicat pour signer les bordereaux de mandats et

toutes pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement.

Il a été décidé de donner délégation à Monsieur JOLLY, Maire de Gasny et Vice-président du SIIVE, ainsi qu'à Monsieur RASSAËRT, Maire de Gisors.

Un arrêté sera inscrit au registre des actes du Comité Syndical, et une copie en sera adressée au Préfet ainsi qu'au Receveur Municipal.

Qualité de l'eau

Le Président informe l'assemblée que de nombreuses données ont été transmises par différentes structures environnementales du Bassin de l'Epte à l'Agence de l'Eau.

Celle-ci conduira courant 2015 un audit de l'ensemble de ces données afin d'émettre un avis critique.

Gouvernance du Bassin de l'Epte

Un audit relatif à une future gouvernance sur le Bassin de l'Epte a été réalisé par les étudiants de l'école Agro-Paristech.

Le résultat de cet audit sera communiqué au Comité Syndical lors d'une prochaine réunion.

Continuité écologique

Différents sites (Moulin d'Inval – Etablissements Bonatre – Moulin de Berthenonville) ont été visités récemment afin d'envisager le rétablissement de la continuité écologique sur les ouvrages.

République Française
SYNDICAT de la
VALLÉE DE L'EPTÉ
Hôtel de Ville
97140

